



FICHES MÉTIER 2026

Fiche métier de l'auto

Technicien après-vente automobile



Technicien après-vente automobile



Le technicien après-vente automobile est en mesure d'intervenir sur tout type de véhicules.

EN QUOI CONSISTE CE MÉTIER ?

Conditions de travail et environnement



Le technicien après-vente automobile est amené à intervenir auprès de différents acteurs de l'après-vente automobile, dans des structures à échelles variées, côtoyant ainsi différents publics.

Activités et missions principales

Le technicien après-vente automobile réalise le diagnostic et la remise en conformité des moteurs thermiques (essence/diesel), des systèmes multiplexés ou encore des systèmes mécaniques des véhicules thermiques, électriques et hybrides. En complément, il peut réaliser des opérations de remise en état sur les composants de la chaîne de traction d'un VE/VH (circuits de refroidissement, éléments de recharge...).

Maîtrisant l'utilisation des outils de mesure et de diagnostic, il est capable de mettre en œuvre une méthode de diagnostic en prenant en compte l'interaction des systèmes.

Il intervient dans les entreprises qui réalisent régulièrement des opérations de diagnostic électrique et électronique, dans le respect des procédures constructeurs.

LES FORMATIONS

Ce métier est accessible :

CQP Technicien électricien électronicien automobile
0 établissements possible pour cette formation
Bac professionnel Maintenance des véhicules, option : véhicules légers
272 établissements possibles pour cette formation
Bac professionnel Maintenance des véhicules, option : véhicules légers
195 établissements possibles pour cette formation
Titre à finalité professionnelle Technicien après-vente automobile
10 établissements possibles pour cette formation



LE(S) ÉVOLUTION(S) PROFESSIONNELLE(S)

- chef d'équipe atelier
- chef d'équipe motocycles
- agent de maîtrise atelier
- **Conseiller client après-vente automobile**
- **Technicien expert après-vente automobile**
- **Technicien expert après-vente moto**
- **Technicien expert après-vente véhicule industriel**